

219C2878  
FR0011271600-FS1166

23 décembre 2019

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**FERMENTALG**  
  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 décembre 2019, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 décembre 2019, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations<sup>1</sup> et Bpifrance Investissement<sup>2</sup>, le seuil de 20% des droits de vote de la société FERMENTALG et détenir indirectement 4 052 001 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 22,47% du capital et 19,91% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
CDC (à titre direct)	0	0,00	0	0,00
Bpifrance Participations SA	1 996 583	11,07	1 996 583	9,81
Bpifrance Investissement (agissant en qualité de société de gestion pour le compte de Fonds Ecotechnologies)	2 056 318	11,40	2 056 318	10,10
<b>Total CDC</b>	<b>4 052 001</b>	<b>22,47</b>	<b>4 052 901</b>	<b>19,91</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société FERMENTALG.

<sup>1</sup> Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 18 034 699 actions représentant 20 354 938 droits de vote (compte tenu des actions nouvelles émises), en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.